

la crazette

La Cimade

Ile-de-France Champagne
L'humanité passe par l'autre

n° 17
novembre 2017

journal sur le centre de rétention du Mesnil-Amelot

Les centres de rétention administrative (CRA) sont peu connus du grand public et de la société civile. Qu'est-ce qu'un CRA ? C'est un lieu de privation de liberté, surveillé par la police aux frontières, où sont retenus des étrangers qui n'ont pas été en mesure de présenter les bons papiers au bon moment : l'antichambre de l'expulsion.

En Seine-et-Marne, La Cimade intervient pour aider les étrangers enfermés au CRA du Mesnil-Amelot. Fidèle à sa mission de témoignage, elle souhaite par cette publication attirer l'attention des élus, des professionnels travaillant auprès des étrangers et des simples citoyens sur les réalités de la rétention administrative dans la région.

exilés afghans et droit d'asile : la machine à expulser à tout prix

Si les mouvements migratoires des exilés afghans vers l'Europe ne sont pas nouveaux, l'année 2015 a cependant marqué une augmentation significative. Avec 178 200 premières demandes d'asile en 2015 (source Eurostat), le nombre de ressortissants afghans ayant déposé une première demande dans l'un des États de l'UE a quadruplé par rapport à l'année précédente, un chiffre qui place les Afghans à la deuxième place des communautés exilées les plus représentées, derrière les Syriens. Cette tendance s'est confirmée durant l'année 2016 avec 183 000 premières demandes d'asile dans toute l'UE. En ce qui concerne l'Hexagone, l'OFPRA a constaté en 2015 une hausse de 349,2% des premières demandes d'asile des personnes afghanes par rapport à 2014 ; la hausse a continué l'année suivante, avec une augmentation de 166,1%.

une situation explosive dans le pays couplée à un durcissement de l'accueil de ses exilés

L'OFPRA explique ce phénomène « autant par la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays que par l'expulsion de membres de la diaspora afghane installés dans les pays frontaliers », notamment au Pakistan et en Iran. En effet, la situation sécuritaire et humanitaire en Afghanistan reste catastrophique : 9,3 millions d'Afghans (soit un tiers de la population) ont besoin d'une aide humanitaire ; les violences dans le pays provoquent chaque jour le déplacement de 1500 personnes - 1,8 million de déplacés ont été comptabilisés fin 2016. Le conflit dans le pays a provoqué plus de 1 600 morts et 3 500 blessés parmi les civils au cours du premier semestre 2017. Cette violence s'inscrit dans le contexte de lutte politique pour le contrôle du territoire entre les différents acteurs, dans un pays où le

gouvernement officiel contrôle moins 60% du territoire et où progresse l'influence des Talibans, ainsi que celle de l'État Islamique. Dans une situation de plus en plus dramatique, qui devrait éveiller les sentiments spontanés de solidarité et d'entraide envers ceux qui sont forcés à abandonner leur pays et parfois leurs proches pour être en sécurité, nous assistons au contraire à un durcissement de plus en plus inhumain des politiques « d'accueil » des Afghans.

Les pays frontaliers tels que l'Iran et le Pakistan, où la présence des exilés est la plus importante, ont considérablement fléchi leur politique de « tolérance » envers les Afghans présents sur leur territoire. L'année 2016 a enregistré plus de 600 000 retours forcés ou « volontaires » du Pakistan vers l'Afghanistan, et un nombre encore élevé de personnes (jusqu'à 1,5 million) est attendu pour 2017.

L'UE et la France, en dépit des valeurs de solidarité affichées, ont à leur tour considérablement durci leur politique d'accueil des Afghans. En octobre 2016, un accord - que nous dénonçons dans le numéro précédent de la crazette - a été signé entre UE et Afghanistan afin de faciliter les renvois d'Afghans en situation irrégulière sur le sol européen, en contrepartie d'un soutien financier de l'UE à l'Etat afghan. Parmi les mécanismes introduits par cet accord : la possibilité pour l'Etat membre de l'UE d'émettre un « laissez-passer européen » (LPE) si les autorités consulaires afghanes n'émettent pas un titre de voyage pour la personne à expulser dans un délai de quatre semaines après avoir été saisies à cette fin.

les exilés afghans dans l'Hexagone : la France terre d'accueil ?

Alors que la situation en Afghanistan demeure marquée par une grande instabilité, la volonté française d'expulser les Afghans se fait sentir chaque jour davantage. Pendant l'année 2015 la France a expulsé 435 personnes de nationalité afghane vers l'Afghanistan, 640 en 2016. Parmi les personnes expulsées, seule une infime minorité a transité par un centre de rétention administrative avant leur expulsion (8 de janvier à septembre 2017). Cependant, nous constatons une nette augmentation de l'enfermement des personnes afghanes à la suite d'une mesure d'expulsion : 382 en 2011, 1114 en 2015, 1046 en 2016 et 1614 sur les neuf premiers mois de l'année 2017.

L'intensification de la politique d'expulsion des ressortissants afghans depuis le CRA du Mesnil-Amelot s'est concrétisée par la délivrance des premiers LPE et la programmation des premiers vols à destination de Kaboul. La première tentative d'embarquement vers l'Afghanistan avec un LPE a eu lieu le 21 juin dernier, mais a été avortée à la suite du refus du pilote de décoller avec cette personne à bord de son avion. Preuve de l'acharnement de l'administration française, un nouveau vol a été réservé seulement deux jours plus tard ; un acharnement qui laissera des traces sur le corps de l'intéressé, réduit à s'auto-mutiler en ultime recours pour résister à son renvoi. Transférée dans un premier temps à l'hôpital, cette personne sera malgré tout embarquée à bord d'un avion pour Kaboul, et ne devra son salut qu'à la mobilisation des autres passagers.

un acharnement administratif au mépris des décisions de justice

Du côté judiciaire, les tribunaux administratifs de Melun et de Montreuil, compétents pour

examiner la légalité de ces renvois, ont à de maintes reprises ces derniers mois prononcé l'annulation, non pas de la décision portant obligation de quitter le territoire français, mais uniquement de la décision fixant l'Afghanistan comme pays de renvoi. La situation devient alors ubuesque : comment exécuter une obligation de quitter le territoire français quand aucun pays de renvoi n'est fixé ? Impossible, pensez-vous ? Pas pour la préfecture du Pas-de-Calais qui, en violation manifeste d'une décision de justice, n'en démord pas et reprend dans la foulée une nouvelle décision fixant l'Afghanistan comme pays de renvoi. Il faut alors saisir à nouveau le tribunal administratif - qui annule une fois de plus l'arrêté préfectoral - puis le juge des libertés et de la détention pour obtenir la remise en liberté de l'intéressé. Une absurde valse judiciaire, qui fait écho à la non moins absurde pratique de la préfecture calaisienne.

Cet acharnement de l'administration française, qui prend parfois la forme d'opérations d'interpellations très musclées, apparaît d'autant plus incompréhensible lorsque l'on sait que le premier ressortissant afghan à avoir fait une demande d'asile au centre de rétention a obtenu le statut de réfugié - ce qui démontre bien, s'il en était besoin, le niveau de danger pour ces personnes en cas de retour dans leur pays d'origine. Pourtant, le ministère de l'Intérieur continue à faire tourner la machine à expulser : soit directement, de Paris à Kaboul, soit par ricochet, par l'entremise de ses homologues européens, s'abritant derrière les méandres du règlement Dublin. Du 1er janvier au 31 octobre 2017, sur les 205 Afghans placés au CRA du Mesnil-Amelot, 46 ont ainsi été transférés dans un autre Etat-membre, où ils sont potentiellement déjà déboutés et risquent dès lors une expulsion expresse vers l'Afghanistan.

En réponse à cette politique d'enfermement et d'expulsion des ressortissants afghans, Amnesty International et La Cimade se sont engagés dans une campagne commune dont le lancement a été marqué par une conférence de presse commune des deux associations, le 3 octobre 2017 à Paris, à l'occasion de la sortie d'un rapport d'Amnesty International sur les expulsions d'Afghans. Cette conférence pose les premiers jalons d'une série d'initiatives qui seront réalisées afin de dénoncer une politique répressive qui humilie des centaines de personnes et les expose à des graves violations des droits de l'Homme (voir notamment la [pétition en ligne contre les renvois en Afghanistan](#)).

l'humanité du centre de rétention, un oxymore bien particulier

Si l'inhumanité d'un centre de rétention est le sentiment premier qui nous frappe en y mettant les pieds, il est primordial de souligner les liens humains qui s'y tissent, malgré tout. Je suis toujours surprise par le calme, la tolérance, la bienveillance et la solidarité dont font preuve la plupart des personnes enfermées au Mesnil-Amelot.

La rétention participe à mettre en évidence la solidarité de ces personnes ; il suffit de prêter attention à de simples gestes ou paroles pour s'en rendre compte. Les parcours de vie des uns et des autres sont différents, mais souvent la souffrance, l'humiliation et la violence face à l'administration sont des facteurs communs. Pourtant, on retrouve chez la grande majorité des personnes enfermées une stoïcité qui impressionne, une patience qui va au-delà de l'entendement et une volonté d'aider les autres en mettant de côté leur propre souffrance.

Grand classique : certains nous aident dans notre travail quotidien et s'improvisent interprètes. Si cela relève parfois du comique de situation - un ressortissant tunisien qui essaie tant bien que mal de traduire pour un ressortissant chinois ! -, le plus souvent, leur aide est inestimable. Alors même que sa situation est sans issue, que toutes ses voies de recours ont été épuisées, tel autre retenu n'hésitera pourtant pas à venir nous parler



de la situation d'un nouvel arrivant, exprimant son inquiétude pour celui-ci : « *Il vient d'arriver Madame, il a un "Quit" [OQTF] pour trois ans. Il a des enfants ici, c'est pas normal, faut l'aider. Je vous aide à traduire si vous voulez* ».

Ici, des Tunisiens traduisent pour des Soudanais et des Egyptiens, des Indiens traduisent pour des Pakistanais ou encore des Afghans. Dans l'enceinte du CRA, la langue rapproche et crée des ponts. Parfois, même si des personnes ne parlent pas la même langue, une relation se noue. Il y a quelques semaines, une jeune fille iranienne se faisait accompagner dans nos bureaux d'une autre jeune fille, albanaise quant à elle. Bien que ne parlant pas la même langue, elles avaient établi une relation de confiance et se sont soutenues tout le long de leur maintien en rétention.

Combien de fois par semaine les personnes retenues nous proposent-elles un café ou un thé ? Chaque jour, des personnes enfermées nous remercient de notre travail et de notre implication et, quand bien même elles viennent de recevoir un énième rejet d'une juridiction, nous disent « *merci de continuer d'essayer* ».

Si parfois l'impatience se fait ressentir, c'est leur compréhension qui force notre respect au quotidien.

La bienveillance, l'entraide, le partage - bref, l'humanité - que nous observons nous renvoie à un nécessaire sentiment d'humilité. Que ferions-nous à leur place ? Serions-nous capables de faire preuve d'une telle abnégation ? Serions-nous simplement capables de continuer à sourire ?

HUMANITÉ EN RÉTENTION...



« Très chers lecteurs, ici, les droits de l'homme sont à la porte d'entrée... »

Atef, enfermé derrière les grilles du centre de rétention du Mesnil-Amelot est venu dans nos bureaux, avec à la main deux pages noircies d'encre. Il souhaite nous faire partager son vécu dans ce lieu d'enfermement où « l'homme abandonne l'humanité ». Nous en retranscrivons ci-après l'intégralité :

Très chers lecteurs,

Je ne suis pas doué pour les introductions ni pour trouver le bon titre, cependant j'ai le regard qui me dicte, et le cœur qui aligne mes mots.

Voici donc les chroniques d'un sans-papiers, le quotidien d'un natif de l'autre monde...

Nous sommes au Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, une sorte de prison pour des personnes administrativement inexistantes, des gens avec le mauvais passeport, des hommes privés d'humanité !!

Ce Centre se trouve à l'extrémité des pistes, les couloirs aériens forment une sorte de toiture pour nous autres ...

Ça n'arrête pas ... entre atterrissages et décollages, nous sommes devenus le silence de cet endroit ...

Personnellement, je commence à les distinguer par leurs bruits de réacteurs... l'ambiance est la nuisance sonore !!
Et avec chaque avion, les esprits partent en terres inconnues ...

On se pose des questions ... une en particulier ...
Lequel sera le notre ?

Mr « ZU », un chinois d'une trentaine d'années, passe ses journées à guider les pilotes ... il leur fait des signes, il leur donne des indications ... vu son état, sa présentation psychique, Mr « ZU » a certainement, dans une autre vie, été un très bon agent au sol ... le genre bosseur à jamais ...
Nous autres, on l'aime bien ... c'est notre animateur préféré...

Il y en a, des animateurs, chacun a sa propre orientation... mais tous au mauvais endroit.

Je pense, qu'il ne faut pas vraiment être un psy pour remarquer les comportements follèques des uns et des autres...

Ça se voit, ça se remarque ... et par moments ça se partage !!

Plusieurs détenus ne méritent pas d'être ici, voir même la totalité ... il y a un mélange impressionnant !!

Les origines, les âges, les sexes ... au bout de quinze jours, je ne le compte plus ...

L'autre jour il y avait un couple avec un bébé ...

Hier, une maman avec son nourrisson et son fils de 6 ans !

Une mamie moldave d'une gentillesse incroyable...

Un papi africain qui s'est fait une corde à base de draps et qui nous a fait une tentative de suicide ... on ne sait pas pourquoi mais une chose est sûre. Il avait peur de retourner à sa terre natale... au-delà de ses soixante ans, on apercevait facilement cette peur enfantine... les larmes et les cris ... une symphonie devenue familière...

Et pendant tout le long de ce spectacle, les matons rodaient autour, comme des vottoures attendant la mort de leur prochains repas...

Les histoires sont tellement différentes, mais l'espoir est le même...

Peu importe les raisons... personne ne veut se faire expédier...

Certains demandent juste qu'ils partent dignement, sans être obligés...

D'autres, veulent tout simplement quitter ce pays...

La maltraitance, le manque d'implication et l'indifférence des képis... ne font que blesser les âmes...

Les gens sont tristes, les gens sont perdus ...

Les êtres marchent dans tout les sens, mais tous désorientés ... déboussolés... désespérés ...

Des hommes et des femmes, dans les allées des drames...

Leur calme est sans doute leur seule arme...

Des rescapés, des exilés, des apatrides, des gens **déshumanisés !!**

Une infinité d'histoires tristes ...

Une vie morose, des épines dans les cœurs, et des tombes sans roses...

Très Chers Lecteurs, ici, les droits de l'homme sont à la porte d'entrée ...

Il suffit de faire un état des lieux pour comprendre que c'est l'enfer...
Une torture perpétuelle, qui se vit paisiblement en uniforme et tel une punition pour nous autres...

Ce matin, on a eu le droit à une fausse alerte...
On nous a groupé au milieu de la cour...
Encerclés, dans une brume épaisse comme la neige...
On aurait cru qu'un massacre de masse se préparait...
On nous a compté. Chacun sa carte, chacun son numéro...
Nous sommes des simples numéros ...
Nos noms figurent sur les papiers, mais nous sommes appelés par nos numéros ... c'est humiliant !!

Très Chers Lecteurs,
L'homme abandonne l'humanité... l'homme se perd...
Et les victimes sont présentées comme des statistiques ...
Les corps aient dans le vide, et les cœurs sont pendus ...
Les nouveaux arrivants se bousculent, et les jours qui filent, sont identiques comme les gouttes d'eau ...

La chasse est ouverte !! Et les gibiers se trouvent entre l'enclume et le marteau !

Il me faut plus que des mots pour décrire ce quotidien ... car quand l'heure de l'avion approche, la sensation est de tout autre niveau ... une sensation nouvelle, qui ne génère aucune expression !!

Quand je serais grand, j'écirais un livre sur ce que j'ai vu ...
Là, je balance ma bouteille à la mer ...
J'appréci ma vie amère ...
Et comme tout les autres, j'attends et j'espère !

Désolé pour les fautes d'orthographe, et merci pour le temps de lecture.

Atef Yacoubi, PV 1462

Atef a écrit deux suites à son courrier, accessibles sur le site de la Cimade Île-de-France et sur les liens suivants : [lettre du 31/10/2017](#) et [lettre du 21/11/2017](#).

loin des yeux, loin du droit ?

si vous avez un jour la chance de vous promener dans la zone cargo de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, vous verrez peut-être un beau panneau installé récemment et signalant l'annexe du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bobigny. En suivant ces indications, vous tomberez sur un petit bâtiment tout neuf qui détonne avec le vieux préfabriqué en tôle auquel il est accolé : vous venez de trouver la salle d'audience délocalisée du TGI de Bobigny, où sont traités depuis le 26 octobre 2017 les dossiers des personnes étrangères enfermées en Zone d'Attente pour Personnes en Instance (ZAPI).

La ZAPI est un lieu où sont enfermées les personnes étrangères qui se présentent aux frontières françaises sans remplir - selon l'administration - toutes les conditions pour pouvoir entrer sur le territoire, en vue de leur renvoi dans leur pays d'origine ; une sorte de CRA miniature. Les zones d'attente sont situées dans les aéroports, les ports et les gares internationales, et sont actuellement

au nombre de 67 en France.

Ce ne sont que des sans-papiers, me direz-vous... Pas du tout ! La très grande majorité des personnes maintenues en zone d'attente a des papiers et même un visa. Le problème, c'est que la plupart d'entre elles, qui viennent en France pour rendre visite à leur famille ou pour un simple séjour touristique, ne savent pas qu'en plus de

leur visa elles doivent pouvoir justifier de diverses pièces : attestation d'hébergement, ressources à même de couvrir leurs frais durant toute la durée du séjour, assurance maladie et billet de retour. Ainsi, les personnes qui comptaient être hébergées par des proches et qui n'auraient pas demandé une attestation d'hébergement en mairie peuvent se voir refuser l'entrée sur le territoire français. Pire, des personnes qui remplissent toutes les conditions peuvent se voir refuser l'entrée lorsque la police aux frontières estime qu'elles constituent un "risque migratoire" - notion des plus floues, essentiellement corrélée



à la situation socio-économique du pays d'origine des candidats à l'entrée sur le territoire. Les personnes enfermées en ZAPI peuvent y rester jusqu'à 20 jours, pendant lesquels la PAF tentera de les mettre dans l'avion du retour et ce, même lorsqu'elles viennent en France demander l'asile.

Pendant leur enfermement, les personnes sont présentées à deux reprises devant le juge des libertés et de la détention : une fois au 4ème jour de maintien, une fois au 12ème. Jusqu'à maintenant, les personnes étaient présentées devant le TGI de Bobigny qui, comme son nom l'indique, se trouve à Bobigny. Mais ça, c'était

avant : le gouvernement a fini par ouvrir, après moult reports, l'annexe du tribunal, ainsi délocalisé à proximité immédiate de la ZAPI.

La délocalisation des salles d'audience n'est pas un phénomène nouveau : l'annexe du TGI de Bobigny fait écho à l'ouverture en 2013 de celle du TGI de Meaux, où sont jugées les personnes retenues au CRA du Mesnil-Amelot, à quelques centaines de mètres à peine de leur lieu d'enfermement. La délocalisation des audiences à proximité des CRA et des ZAPI rend non seulement ces juridictions difficiles d'accès, mais porte également atteinte aux principes du procès équitable et notamment "aux principes d'impartialité apparente de la juridiction et de publicité des débats ainsi qu'aux droits de la défense", comme le rappelle la lettre adressée le 20 avril dernier par l'OEE (Observatoire de l'Enfermement des Étrangers, dont est membre La Cimade) à Monsieur Matthias Fekl, alors ministre de l'Intérieur (<http://www.anafe.org/spip.php?article411>).

Ainsi, la création d'annexes attenantes aux lieux d'enfermement des étrangers accreditte l'idée selon laquelle ces personnes ne sont pas des justiciables ordinaires et participe à la précarisation de leurs droits. L'isolement des salles d'audience délocalisées nuit à la publicité des débats et donne l'impression d'une continuité - et d'une confusion - entre le lieu d'enfermement et le lieu de justice.

A l'annexe de Roissy, des audiences-tests ont eu lieu dans l'été ; nous avons pu assister à l'une d'entre elles et constater différents points. Tout d'abord, faute d'indications, il est très difficile de se frayer un chemin jusqu'à l'annexe. Ensuite, le parking est bien trop petit pour accueillir les avocats et les proches des personnes audiencées. Enfin, les avocats du barreau de la Seine-Saint-Denis ayant boycotté cette audience en signe de (très légitime) protestation contre l'ouverture de cette juridiction, les magistrats ont laissé les personnes retenues se défendre seules, sans ciller. Au moment de l'ouverture officielle de l'annexe le 26 octobre 2017, aucun barreau n'assurait la défense des personnes maintenues en ZAPI.

Le Défenseur des droits, qui s'était autosaisi en mai dernier quant à l'ouverture de cette juridiction d'exception, a diffusé le 10 octobre un communiqué de presse ([en ligne ici](#)) dans lequel il dénonce que des "garanties procédurales fondamentales ne sont à ce jour pas réunies pour permettre la tenue des audiences au sein de l'annexe".

cranets de justice

la cour des miracles

Ce matin, les audiences ont commencé très en retard parce que le juge était en retard.

J'étais donc toute seule dans la salle avec les deux avocats défendant des préfectures : un jeune homme à l'allure exagérément soignée et d'humeur dragueuse, et une jeune femme discrète, peu loquace et dont les dossiers sont rigoureusement empilés dans l'ordre alphabétique.

Faisant peu de cas de ma présence tout près d'eux, j'ai pu profiter de leurs échanges :

- « Et toi t'es avocate depuis longtemps ?
- Non, j'ai prêté serment cette année, le 12 mai.
- Ah c'est complètement dingue, moi aussi, mais en fait le 11 mai. C'est quoi ta spécialité ?
- Droit des affaires, mais mes clients sont en vacances alors je viens ici.
- Ah c'est complètement dingue, moi aussi. Mais en vrai dans mon cab (ndlr : cabinet) on fait plein de trucs différents, alors j'essaye tout pour voir ce que j'aime. Mais en vrai, le JLD, j'aime pas. Mais je pense qu'un jour, quand j'aurai de l'expérience, je serai avocat contre les préfectures en fait, parce que c'est ça le vrai combat. Et t'es à quel barreau ?
- Bobigny.
- Ah c'est complètement dingue, c'est là que j'aurais dû être. Mais en fait je suis dans le Val d'Oise. Et t'as fait ton Master à Paris ?
- Non, à Toulouse.

- Oh, mais pourquoi t'es revenue ? T'aimais pas Toulouse ? Il paraît que c'est cool. Moi je pense que je serais resté à Toulouse. Enfin c'est cool que tu sois à Paris du coup.

- J'ai choisi Paris parce que mon copain vit ici.

- Ah ok."

Sur ce, il s'en va tenir une conversation analogue avec une greffière qui vient d'arriver.

Par la suite, je suis allée au « dépôt » - la cellule dans laquelle sont retenues les personnes dans l'attente de leur audience puis de leur délibéré - avec l'avocate de permanence, pour pouvoir faire signer une requête à un Monsieur avant que le délai de recours n'expire. Cet endroit est épouvantable, on se croirait littéralement au zoo : les retenus sont entassés à neuf dans une pièce, on les regarde à travers la baie vitrée et il faut pointer du doigt aux policiers celui avec lequel on souhaite s'entretenir.

Un peu après, les audiences commencent enfin, après quelques échanges de politesse du type «*Vous êtes drôlement bronzé Monsieur le Président, ça vous va très bien*». Les policiers demandent s'il faut amener le 1, le 2 et le 3, pour désigner 3 retenus manifestement dépourvus de patronymes.

Les trois personnes sont assises en ligne et assistent aux audiences. Capharnaüm complet dans la salle : tous les avocats parlent entre eux, les policiers aussi, les interprètes pareil. Au final, la plaidoirie



est tout juste audible. Les trois dossiers sont pliés en 15 minutes : prolongation du maintien en rétention pour tout le monde.

L'un d'entre eux est sous le coup d'une décision de réadmission en Espagne mais demande à repartir en Egypte. L'avocate est obligée de raconter devant tout le monde qu'il s'est tailladé le ventre, qu'il sort de prison, qu'il a de gros problèmes de santé et que sa femme est enceinte ; sans que ça émeuve qui que ce soit.

Un autre peine à parler français, ce qui déclenche les rires moqueurs des policiers et de l'avocat de la préfecture. Ce dernier est manifestement plus prompt à ricaner qu'à saisir les subtilités de la procédure Dublin, devant s'en remettre aux conseils de l'avocate d'un des retenus pour mieux comprendre son dossier.

Histoire de parfaire cette ambiance conviviale, le magistrat est d'humeur taquine : *«Bon, c'est le mois d'août, vous n'avez droit qu'à un moyen de nullité pour les secondes prolongations, et deux pour les premières prolongations.»* Rires dans l'assemblée.

Une quatrième personne voit sa rétention prolongée : il est de nationalité mongole, d'accord pour repartir dans son pays, mais d'après la préfecture aucune compagnie aérienne n'a répondu à la demande de routing pour Oulan-Bator. Il patientera derrière les grilles du Mesnil-Amelot deux semaines supplémentaires.

Enfin, une cinquième personne connaît la même sentence. Afghan, avec un vol pour Kaboul programmé quelques jours plus tard, il dit risquer la mort en cas de retour en Afghanistan. Le juge lui répond qu'il n'a qu'à demander l'asile.

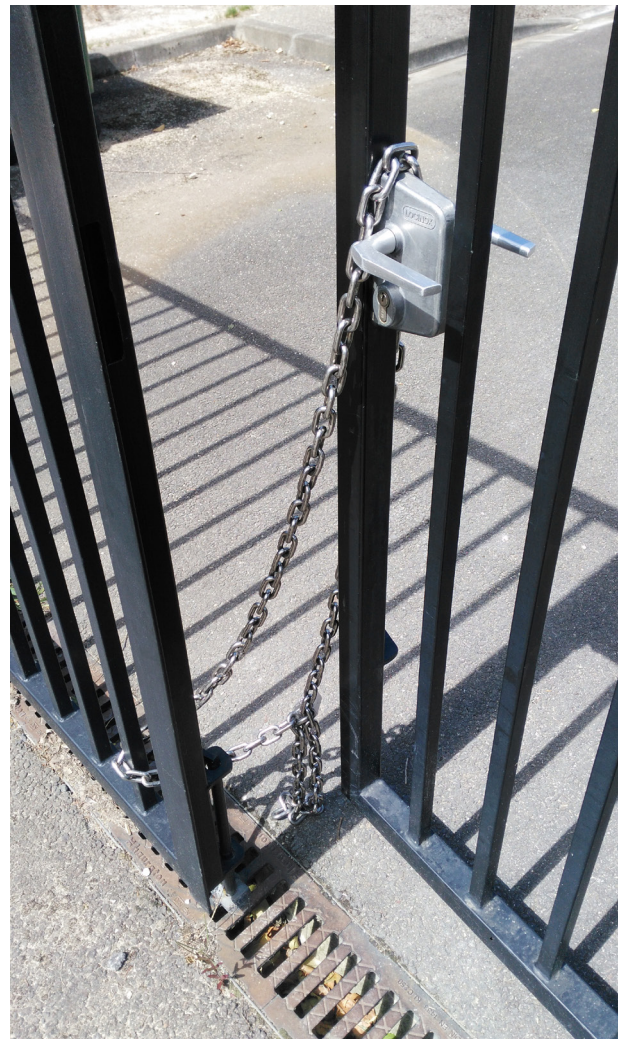
et c'est le temps qui court

A la fin de l'audience, le JLD demande au retenu audiené s'il veut ajouter quelque chose. Cette personne commence à parler à l'interprète. Après quelques instants, le JLD déclare que l'audience est terminée sans que l'interprète ait commencé à traduire ses déclarations.

fast & furious

Certaines audiences sont expéditives, c'est le moins que l'on puisse dire. Hatem en a fait les frais ce vendredi matin : entre le premier mot du juge et sa sentence, 45 petites secondes se sont écoulées. On applaudit l'efficacité !

Et pendant ce temps-là, les portes du TGI sont grandes ouvertes pour respecter la publicité des audiences :



tu ne mangeras point

Devant le Juge des Libertés et de la Détention, l'avocat soulève un problème majeur : interpellé au petit matin, le retenu a été privé de repas jusqu'à son arrivée au centre de rétention dans la soirée. Ce à quoi l'avocat de la préfecture répond : *« Oui, il y a toujours de petites privations de quelque chose, mais ce n'est pas un grief »*. Et le juge confirme.

crabsurdités

délit de sale gueule

5 mai, levée d'écrou à Nanterre pour Farid. La préfecture des Hauts-de-Seine lui notifie une OQTF et l'enferme au Mesnil-Amelot. Sauf que Farid est né en Algérie d'un père français et, à sa majorité en 2009, a réclamé sa nationalité ; il s'est fait délivrer un passeport français. Ledit passeport arrive au CRA le soir-même, mais Farid ne sera libéré que le lendemain.

bonnet blanc et blanc bonnet

Mieux que les échanges de pays : les échanges de personnes. Ibrahim et Suleymane ne sont pas arrivés le même jour au centre de rétention, ont des situations administratives et personnelles très différentes et ne se ressemblent pas. Ils n'ont rien en commun, si ce n'est d'avoir la même nationalité, soudanaise.

Ce sera suffisant pour les escortes policières du Mesnil pour les confondre lorsque Suleymane sera convoqué à son audience au tribunal de Montreuil. C'est en effet Ibrahim - qui y a pourtant déjà été escorté 10 jours plus tôt - qui ira à sa place, pensant qu'il a une nouvelle chance d'être libéré. En attendant, Suleymane reste au centre de rétention, se demandant pourquoi personne ne vient le chercher alors qu'il est convoqué.

L'audience se déroule, Ibrahim se dit que tout cela est quand même bizarre... Et c'est lorsque qu'un greffier veut notifier le rejet à Ibrahim avec le nom de Suleymane qu'il découvre le pot aux roses : «Eh mais c'est pas mon nom ! C'est pas moi, je signe pas !»

Les policiers de l'escorte sont bien embêtés, mais rentrent au CRA avec Ibrahim comme si de rien n'était. Sollicité le lendemain, le tribunal fera de même : pour eux, l'audience s'est déroulée correctement vu que les policiers leur avait indiqué la bonne identité et le bon dossier.

ptèt ben qu'oui, ptèt ben qu'non

Le 26 avril, Amine est contrôlé dans la rue et emmené au commissariat, où la préfecture de la Seine-Saint-Denis lui notifie des décisions d'expulsion et d'enfermement au centre de rétention. Le 29 avril, la préfecture demande

et obtient une prolongation de 28 jours auprès du JLD. Le 2 mai, Amine reçoit un texto sur son téléphone au CRA : « *Votre demande de titre de séjour a été acceptée* ». Deux minutes plus tard, la lettre l'informant de cette suite favorable est faxée au CRA par... la préfecture de Seine-Saint-Denis. Il est libéré dans la foulée.

et 1, et 2, et 3 placements !

Ahmed, marocain, vit à Naples depuis 2003. Pour ses vacances, il décide de venir passer quelques jours en France. Il arrive sur le territoire mi-juin mais est arrêté le 10 juillet. La préfecture de la Seine-Saint-Denis prend alors à son compte une décision l'obligeant à quitter le territoire français et le place au CRA n°2 du Mesnil-Amelot en attendant de pouvoir mettre à exécution la mesure d'éloignement. Lors de son premier passage devant le juge des libertés et de la détention (JLD) de Meaux, Ahmed est libéré.

Quelques jours après, pour pouvoir rentrer en Italie, Ahmed se rend en préfecture pour récupérer son passeport et ses documents italiens qui sont restés aux mains de l'administration. Et là, surprise ! Ahmed est à nouveau arrêté et replacé au centre de rétention. Il ne savait pas que suite à sa libération, la préfecture avait fait appel et que la cour d'appel (CA) de Paris avait infirmé la décision du premier juge. Ahmed est donc placé au centre le 18 juillet pour la deuxième fois, comme s'il ne s'était rien passé.

Il décide alors d'introduire une demande de mise en liberté devant le JLD. Ce dernier le libère le lendemain et Ahmed retourne en préfecture le 26 juillet pour récupérer ses documents et pouvoir rentrer, enfin, chez lui. Et là, rebelote ! Il apprend que la préfecture a à nouveau fait appel à la suite de sa libération et que la CA a infirmé une seconde fois la décision du JLD. Ahmed se retrouve donc pour la troisième fois au CRA... Tenace, il introduit alors une nouvelle demande de mise en liberté devant le JLD, qui cette fois-ci la rejette.

Ahmed n'a plus qu'à attendre que la préfecture mette à exécution la décision d'éloignement dont il fait l'objet alors qu'il ne cherche qu'une chose : rentrer chez lui et ne plus jamais entendre parler de la France, ses préfectures, ses policiers et ses centres de rétention.

ce grand pays qu'est la Scandinavie

Lorsqu'il a décidé de fuir l'Erythrée, Aman s'est fait conseiller la Norvège comme terre d'accueil. Là-bas, les Erythréens étant protégés, il ne risquerait rien. C'était donc parti pour un long voyage vers le grand nord.

Pourtant, en 2016, les autorités norvégiennes refusent de lui accorder une protection internationale et menacent de le renvoyer dans son pays d'origine. Il décide alors de venir tenter sa chance en France, où il arrive en octobre 2016.

Sauf que, comme pour tous les demandeurs d'asile, ses empreintes ont été relevées dans le premier pays dans lequel il est entré, la Norvège. Ce n'est pas la France qui est responsable de sa demande d'asile, et la préfecture décide donc rapidement de le renvoyer dans le grand nord.

Mais de quel grand nord parle-t-on, déjà ? Peu importe : la préfecture du Val-de-Marne a indiqué en juin à Aman qu'il serait renvoyé au Danemark, pays où il n'a jamais mis les pieds et dont il ignore jusqu'à l'existence. Devant sa surprise, la préfecture a fini par comprendre son erreur, et lui a notifié une nouvelle décision d'expulsion vers la Norvège en juillet. Interpellé et enfermé au centre de rétention quelques jours plus tard, Aman débarque dans notre bureau en panique le lendemain : on vient de lui apprendre qu'un vol est réservé pour... Stockholm.

les Z'amours du CRA

Quand je pense à Fatou et son arrivée enflammée dans mon bureau au Mesnil - « Olalalala, faut que je vous raconte quelque chose, j'ai besoin de conseils ! », j' imagine toujours la présentation du couple à des amis une fois à l'extérieur du centre de rétention :

- « Comment vous vous êtes connus ?
- Alors...C'est une histoire assez particulière. J'étais enfermée dans un centre de rétention parce que je n'avais pas de papiers. La France n'a pas réussi à m'expulser, du coup je suis restée enfermée 45 jours. Pendant ces 45 jours, on a le temps de faire connaissance les uns les autres, c'est comme ça qu'on s'est connu avec Jean.
- Ah, il était enfermé avec toi ?
- Non non, il travaille là-bas : il est policier.
- Ah. »

pour plus d'informations :

la crazette, journal sur le centre de rétention du Mesnil-Amelot est une publication de La Cimade Ile-de-France Champagne-Ardenne.

Si vous souhaitez rejoindre La Cimade dans la région, rendez-vous sur les pages du site internet pour consulter les appels aux bénévoles : www.lacimade.org/regions/ile-de-france-champagne/volontaires, vous pouvez aussi écrire par email à benevole.idf@lacimade.org.

Pour faire un don, adressez votre chèque à La Cimade Ile-de-France Champagne-Ardenne, 46 boulevard des Batignolles, 75017 Paris ou rendez-vous sur www.lacimade.org

Rédaction : Marion Beaufils, Nicolas Braun, Hortense Gautier, Mathilde Godoy, Steve Irakoze, Clémence Lormier, Erika Mechri, Elisa Mora, Nicolas Pernet, Marco Zanchetta. Illustrations : Aldona Durlík (pp. 3 et 7) Clément Genuini (p. 3) et Amélie Lemaire (p. 6). Graphisme/mise en page : Marion Beaufils.

Les textes et les éléments statistiques ou graphiques ont été recueillis par l'équipe des intervenants de La Cimade au CRA du Mesnil-Amelot, vous pouvez les contacter par email : der.mesnil.amelot@lacimade.org